

HONORAIRES BAILLOT GESTION

LOCATIONS / GERANCE

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION (a la charge du bailleur)

- Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989) / Locaux commerciaux
- Immeuble entier
- Assurance loyers impayés
- Clôture d'un dossier avant échéance

HONORAIRES TTC (TVA 20 %)

7% TTC (lot isolé)

Entre 4 % et 9 % TTC

2,73 % TTC

Forfait 274 € TTC

LOCATIONS ACCESSOIRES LA GESTION

- Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989, art.5)
- Entremise et négociation (à la charge exclusive du bailleur)
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction bail
- Etat des lieux

HONORAIRES TTC (TVA 20 %)

BAILLEUR

STUDIO	Montant forfaitaire 70 € TTC
2 PIECES	Montant forfaitaire 140 € TTC
3 PIECES	Montant forfaitaire 210 € TTC
4 PIECES et + et PAVILLON	Montant forfaitaire 280 € TTC

BAILLEUR 12 € TTC Zone très tendue ou

10 € TTC Zone tendue par m² habitable

LOCATAIRE 12 € TTC Zone très tendue ou

10 € TTC Zone tendue par m² habitable

BAILLEUR 3 € TTC / m² habitable

LOCATAIRE 3 € TTC / m² habitable